

# Appel aux électeurs à placer la laïcité au cœur des municipales

 [www.ufal.org/laicite/appel-aux-electeurs-a-placer-le-respect-de-la-laicite-au-coeur-des-elections-municipales/](http://www.ufal.org/laicite/appel-aux-electeurs-a-placer-le-respect-de-la-laicite-au-coeur-des-elections-municipales/)

By Le Collectif laïque national (CLN)

A l'occasion des prochaines élections municipales, le [Collectif laïque national](#) appelle les électeurs à faire du respect des principes républicains et de la laïcité un critère déterminant de leur vote. Il les invite à refuser d'apporter leur suffrage aux listes qui céderaient à des logiques électoralistes communautaires ou religieuses, quels que soient leur étiquette ou leur positionnement politique.



Le Collectif rappelle qu'il dénonce depuis des années les dérives auxquelles certains candidats, et élus sortants, se sont laissés aller par clientélisme. Au contraire, seul le respect de la laïcité et des principes républicains garantit la cohésion sociale au niveau local.

Or, l'échelon communal joue un rôle central dans l'application concrète de ces principes. Les politiques municipales, les décisions des conseils municipaux et les partenariats associatifs ont un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens.

Le Collectif rappelle en particulier que les associations et organisations subventionnées par les municipalités, dans tous les domaines de la vie locale, sont tenues de signer le « contrat d'engagement républicain » prévu par la loi du 24 août 2021 et qu'il appartient aux élus d'en faire respecter la lettre et l'esprit.

Il rappelle également que tout manquement aux principes de la République de la part d'une municipalité peut être signalé au préfet, lequel a la possibilité de recourir au « référé laïcité » instauré par cette même loi pour faire obstacle à la mesure contestée.

Le Collectif rappelle enfin que les actes, délibérations et projets des municipalités, qui relèvent du droit public, peuvent, en cas de manquement, être directement déférés devant les tribunaux administratifs par les contribuables des communes concernées.

À cet effet, le Collectif a créé, dès 2019, l'[AD3L \(Association de Défense des Laïques\)](#), afin de soutenir, conseiller et défendre les citoyens attachés à la laïcité en leur apportant une aide juridique structurée.

Fait à Paris, le 26 janvier 2026

## LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

---

- Agir pour la Laïcité et les valeurs républicains
- Association de défense des laïques (AD3L)
- Association Laïcité-Liberté
- Association Libres MarianneS
- Cercle Ferdinand Buisson
- Chevalier de la Barre (Le)
- Comité – Laïcité – République
- Egalité, Laïcité, Europe – EGALE
- Femmes Contre les Intégrismes – FCI
- Grand Orient de France
- Grande Loge Féminine de France
- Grande Loge Mixte de France
- Grande Loge Mixte Universelle
- Laïcité 18
- Laïcité et Féminisme
- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme – (L.I.C.R.A.)
- Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA)
- Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)
- Regards de Femmes
- [Union des FAmilles Laïques \(UFAL\)](#)
- Vigilance Travail social
- Vigilance Universités

[communautarisme](#) [Contrat d'engagement républicain](#) [Elections](#)

### [Le Collectif laïque national \(CLN\)](#)

Le Collectif laïque national regroupe une trentaine d'associations, dont l'UFAL, œuvrant pour la promotion et la défense de la laïcité. Le Collectif Laïque National publie chaque année un rapport sur la laïcité que vous pouvez vous procurer dans notre [boutique militante](#). Pour contacter le collectif, écrire à [contact@collectif-laique-national.org](mailto:contact@collectif-laique-national.org)

Comments are closed.